

# ANNEXE 1

## REGLEMENT FINANCIER

### Saison 2018 - 2019

Le Comité Directeur fixe chaque année le montant des amendes prévues dans les règlements généraux du District des Flandres (voir tableau).

Chaque trimestre, le District des Flandres met à disposition des clubs son relevé de compte via FOOTCLUBS. Les clubs ont 15 jours pour régulariser leur situation vis à vis du District des Flandres en versant les sommes dues.

NUMERO DES ARTICLES	LIBELLE	MONTANT En Euro
<b><u>Les Règlements Généraux</u></b>		
Article 67	Spéculation	100.00
Article 71	Homologation d'un tournoi Tournoi non homologué	17.00 150.00
Article 75.1	Seniors Masculins D1 - D2 - D3 - D4 - D5 – seniors réserves Matin	100.00
Cotisation et Billetterie	Futsal / Entreprise / Vétérans / Seniors à 7 Seniors Féminin Jeunes uniquement	55.00 55.00 40.00
Article 75.2	Seniors et Vétérans Masculins Masculins: U14 à U18/U21 Masculins: U10 à U13 Masculins: U6 à U9	40.00 25.00 18.00 Gratuit
Droits d'engagement	Loisirs / Entreprise Futsal / Beach Soccer Seniors Féminines Féminines: U16 à U18 Féminines: U14 à U16 Féminines: U10 à U13 Féminines: U6 à U9	35.00 30.00 25.00 25.00 25.00 18.00 Gratuit
Article 77	1 <sup>er</sup> Rappel par mail pour compte club non soldé 2 <sup>ème</sup> Rappel par mail pour compte club non soldé	15.00 35.00
Article 78 Mutuelle	Toutes catégories	30.00
Article 92	Demande de dérogation jusque mardi Demande de dérogation à partir du mercredi Amende au club adverse en cas de non réponse avant date précisée article 92 Demande de dérogation jusqu'aux U13	Gratuit 20.00 50.00 Gratuit
Article 97	Zone Technique non tracée	31.00
Article 105	Couleurs maillots	21.00

Article 106	Absence de pancarte «respect arbitre»	21.00
Article 108	Absence de délégué de terrain	60.00
Articles 112 115 179	- Feuille d'arbitrage (de match) incomplète - Non vérification des licences avant le début du match - Non vérification des licences avant le début du match en cas de récidive - Envoi tardif par feuille d'arbitrage (de match) - Absence de désignation de l'épreuve même partielle	10.00 40.00 90.00 21.00 16.00
Article 113 et 113 bis	FMI	Voir annexe 11 des règlements généraux
Article 130	Nombre minimum de joueurs (Match arrêté)	50.00
Article 136 – 186.6	Participation d'un joueur, d'un dirigeant non qualifié ou suspendu En cas de non qualification d'un ou plusieurs joueurs (délai de 4 jours non respecté), l'équipe sera sanctionnée de: • Joueurs de U6 à U13: • Joueurs de U14 à U19: • Joueurs Seniors et Vétérans: L'amende est appliquée pour chaque joueur en infraction. Amende pour joueur <u>non licencié</u> par joueur en infraction (sans changement).	100.00  20.00 (100 € maxi) 40.00 (150 € maxi) 60.00 (200 € maxi)  100.00
Article 139	Absence non excusée à une convocation	50.00
Article 143	Droits de Confirmation de Réserves et de Réclamations Réserves non confirmées	30.00 30.00
Articles 149-150-151	Frais de dossier (Annexe 4 article 10) Frais de procédure Frais de procédure en cas de non présentation en première instance	0.00 75.00 150.00
Article 161	Instruction d'un dossier de Discipline Non réponse à une demande d'un complément d'information	90.00 150.00
Article 165	Frais de dossier pour manquement à l'Ethique sportive	50.00
Article 170	Fraude sur identité sur demande de licence Fraude sur identité en cours de rencontre (fausse licence)	400.00 400.00
Article 174	Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, mixité	31.00
Article 175	Participation à plus d'une rencontre le même jour ou au cours de deux jours consécutifs	80.00
Article 178	Nombre de licence Dirigeants: Minimum 3 + 1 par équipe engagée	40.00 par licence manquante
Article 179	Non envoi d'une feuille de match après rappel	21.00 + 5 € Frais administratif
Article 180	Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans autorisation fédérale	51.00
Article 181	Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation.	60.00
Article 182	Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère.	61.00

Article 183	Emploi, par un Club d'un nom de circonstance ou d'emprunt, sans autorisation	61.00
Article 187	<u>Frais de Dossier :</u> - 1 <sup>er</sup> Carton jaune - 2 <sup>ème</sup> Carton jaune - 3 <sup>ème</sup> Carton jaune	3.00 10.00 20.00
	<u>Amendes Disciplinaires :</u> - 2 cartons jaunes dans le même match + (frais de dossier disciplinaire) - 1 Carton rouge + (frais de dossier disciplinaire)	10.00 (+10.00) 20.00 (+10.00)
Article 189	Police du terrain Vente de boissons	51.00 31.00
Article 190	Licencié suspendu participant à une rencontre amicale	30.00
<b><u>Annexe 2: les Coupes</u></b>		
Annexe 2: Droits d'Inscription	Engagement par Coupes en catégorie Seniors, Vétérans, Féminine, Futsal	20.00
	Engagement par Coupes Jeunes, Loisirs	16.00
Annexe 2	Forfait Coupes Seniors et Vétérans	30.00
	Forfait Coupes Jeunes et Coupe Féminines	20.00
Annexe 2	Forfait Coupes Loisirs et Futsal (idem championnat)	30.00
	Forfait Coupes Loisirs et Futsal avant la rencontre	17.00
Annexe 2	Non-respect du port des équipements fournis par le District des Flandres	50.00
<b><u>Annexe 3 "les Championnats" et 6 "Les Forfaits – la Cotation"</u></b>		
Annexes 3 et 6	<u>Forfaits : Seniors D1 à D5.</u> - 1 <sup>er</sup> Forfait - 2 <sup>ème</sup> Forfait - 3 <sup>ème</sup> Forfait - Forfait Général - Retrait avant début de Championnat	<b>Double si District pas prévenu 24h avant</b> 20.00 40.00 80.00 140.00 40.00
	<u>Forfaits : Seniors Réserves du matin, Seniors à 7, Foot Entreprise, Loisirs, Futsal et Féminines.</u> - 1 <sup>er</sup> Forfait - 2 <sup>ème</sup> Forfait - 3 <sup>ème</sup> Forfait - Forfait Général. - Retrait avant début de Championnat	<b>Double si District pas prévenu 24h avant</b> 20.00 30.00 50.00 100.00 40.00
Annexes 3 et 6	<u>Forfaits : "U21" à "U10"</u> <b>Double si District pas prévenu 24h avant</b> - 1 <sup>er</sup> Forfait "U21" à "U10" - 2 <sup>ème</sup> Forfait "U21" à "U10" - 3 <sup>ème</sup> Forfait "U21" à "U10" - 4 <sup>ème</sup> Forfait "U21" à "U10" - Forfait Général Retrait avant début de Championnat	<b>Double si District pas prévenu 24h avant</b> 10.00 20.00 30.00 40.00 100.00 30.00
	Annexes 3 et 6	Forfait au cours des 2 dernières journées

<b><u>Annexe 6 "Les Forfaits – la Cotation"</u></b>		
Annexe 6 Article 4	Abandon de terrain Indiscipline d'un licencié ou de l'équipe	110.00 150.00
<b><u>Annexe 8 "l'Internet"</u></b>		
Annexe 8	Non saisie complète des résultats par INTERNET et/ou FOOTCLUBS <b>avant Lundi 11h00</b> et dans les 24 heures pour les matches en semaine	15.00 par résultat
<b><u>Annexe 10 "La Licence à Points"</u></b>		
Annexe 10	Demande de Récupération de Points	50.00
<b><u>Annexe 11 "la Feuille de Match Informatisée"</u></b>		
Annexe 11	<p><u>1<sup>ère</sup> implication du club dans l'impossibilité d'utiliser la FMI</u> : Retrait d'un point au classement (avec sursis) et amende de 80 €.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> implication</u> : Retrait de 2 points fermes (1 ferme + 1 révocation du sursis) au classement et amende de 80 €.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> implication</u> : Retrait de 4 points fermes au classement et amende de 80 €.</p> <p><u>4<sup>ème</sup> implication</u> : Retrait de la compétition et rétrogradation au niveau inférieur pour la saison suivante.</p>	
<b><u>Statut de l'Arbitrage</u></b>		
Article 46	Club en Infraction de la D2 à la D5 inclus	30.00
<b><u>Statuts</u></b>		
STATUTS	Absence Assemblée Générale ou club non représenté	15.00 / voix
<b><u>Divers</u></b>		
<b>Outils de communication et informatique</b>		<b>40.00</b>
Non-participation aux Journées Nationales Jeunes après inscription		30.00 par équipe
<b>Développement des pratiques</b>		<b>50.00</b>
Non renvoi de la fiche de renseignements		30.00
Absence à un stage ou une sélection		35.00
<b>Refus du prélèvement automatique</b>		<b>50.00</b>